



Feuillet : 2025/

Délibération n° 2025/02

Objet : Bilan des acquisitions et cessions 2024

Département des Landes  
Commune de  
Saint-Martin de Seignanx



SAINT-MARTIN  
DE SEIGNANX

\*\*\*\*\*

Date de convocation :

07-02-2025

Date d'affichage :

07-02-2025

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers :

\*En exercice : 29

\*Présents : 19 (pour les délibérations n° 1 à 4), 20 (pour les délibérations n° 5 à 11).

\*Absents sans pouvoir : 1 (pour les délibérations n° 1 à 4).

\*Absents avec pouvoir : 9

\*Votants : 28 (pour les délibérations n°1 à 4) puis 29 pour les délibérations n° 5 à 11)

Les délibérations ont été examinées dans l'ordre numérique.

Séance du conseil municipal  
du jeudi 13 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize du mois de février, à 18H30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien FICHOT, Maire

**Présents** : M. FICHOT Julien, Mme GUTIERREZ Laurence, M. POURTAU Philippe, Mme BOINAY Marina, M. LABADIE Hervé, Mme DREYFUS Sandrine, M. SABATHE Philippe, M. PETRIACQ Laurent, M. SALMON Jean-Joseph, M. MILAN Bruno, Mme HARGOUS Françoise, M. BAUCHIRE Serge, Mme MIRABEL Marie-Christine, Mme SABATIER Nathalie, Mme DARRIEUMERLOU Marie, Mme DARRIEUMERLOU Virginie, Mme AZPÉITIA Isabelle, Mme ROURA Florence, M. VIGNES Matthieu (de la délibération n° 5 à la délibération n° 11), M. BRESSON Mike.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Absents sans pouvoir** : M. VIGNES Matthieu (pour les délibérations n° 1 à 4).

**Absents avec pouvoir** :

M. PEYNOCHE Gilles à M. FICHOT Julien, Mme MOLERES Vanessa à Mme GUTIERREZ Laurence, M. MATON Stéphane à Mme DREYFUS Sandrine, M. JAUREGUIBERRY Philippe à M. SALMON Jean-Joseph, Mme DUCORAL Hélène à M. LABADIE Hervé, M. DARDY Nicolas à Mme SABATIER Nathalie, Mme LISSAYOU Marion à Mme HARGOUS Françoise, Mme LANTERNE Pénélope à Mme ROURA Florence, M. SOORS Didier à Mme AZPÉITIA Isabelle.

En conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

**Secrétaire de séance** : Mme DARRIEUMERLOU Virginie

**Rapporteur** : M. Laurent PETRIACQ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2241-1, qui stipule



que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal ;  
VU le récapitulatif du bilan des cessions et acquisitions 2024 ci-dessous ;

CONSIDERANT les acquisitions et cessions réalisées par la commune et ci-après relatées :

- Acquisition par la commune des Consorts ESTEBAN-BLANCO, d'une maison d'habitation, située 542 Rte Océane, cadastrée section B, n°1956, pour une contenance de 12a62ca moyennant le prix de deux cent quatre-vingt-dix mille euros (290.000 €).
- Acquisition par la Commune de la SCI l'AIRIAL, de parcelles de terre situées lieudit le Bourg, cadastrées section B, n° 226, 228, 229, 2177, et 2182 pour une contenance totale de 1ha88a57ca moyennant le prix de quatorze mille euros (14.000 €).
- Vente par la commune à l'Etablissement Public Foncier des Landes, d'une maison d'habitation, située 542 Rte Océane, cadastrée section B, n°1956, pour une contenance de 12a62ca moyennant le prix de deux cent quatre-vingt-dix mille euros (290.000 €).
- Vente par la Commune à la SCCV l'ARRIU, d'un terrain à bâtir, situé lieudit Maisonnave, cadastré section AN, n°405, pour une contenance de 19a57ca moyennant le prix de trois cent mille euros (300.000 €)
- Vente par la commune à Habitat Sud Atlantic – Office Public de l'Habitat, d'un immeuble situé 63 et 101 rue de la Ruelle, cadastré section AN, n°39, pour une contenance de 04a31ca moyennant le prix de cent mille euros (100.000 €).
- Vente par la commune à Mme Sylvie CHANTAL, d'une parcelle de terre, située chemin de Passeloup, d'une contenance de 18ca, moyennant le prix de mille deux cent soixante euros (1.260 €).
- Vente par la commune à M. Julien BORD et Mme Pantchika GARICOITZ, d'une parcelle de terre, située chemin de Passeloup, d'une contenance de 3a34ca, moyennant le prix de vingt-trois mille trois cent quatre-vingt euros (23.380 €).
- Vente par la commune à Mme Huguette PAILLAUGUE, d'une parcelle de terre, située chemin de Passeloup, d'une contenance de 2a31ca, moyennant le prix de seize mille cent soixante-dix euros (16.170 €).

CONSIDERANT le tableau récapitulatif annexé ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

**Article 1** : d'adopter le bilan des cessions et des acquisitions pour l'année 2024, celui-ci étant annexé au compte administratif de la commune.

**Article final** : Monsieur le Maire et Monsieur le Maire-adjoint en charge de l'urbanisme, du logement et de la mobilité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération qui sera adressée pour ampliation au contrôle de légalité préfectoral.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, par les membres dont la présence est attestée par leur signature au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire  
M. Julien FICHOT



**Feuillet : 2025/**  
La secrétaire de séance  
Mme Virginie DARRIEUMERLOU

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



## TABLEAU RECAPITULATIF

### BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE LA COMMUNE POUR 2024

<b>Acquisitions immobilières réalisées par la Commune</b>					
<b>Vendeur</b>	<b>Désignation</b>	<b>Adresse</b>	<b>Cadastre</b>	<b>Superficie</b>	<b>Prix</b>
Consorts ESTEBAN-BLANCO	Maison d'habitation	542 Route Océane	B1956	12a62ca	290.000€
SCI l'AIRIAL	Parcelles de terre		B226, 228, 229, 2177 et 2182	1ha88a57ca	14.000€

<b>Cessions immobilières réalisées par la Commune</b>					
<b>Acquéreur</b>	<b>Désignation</b>	<b>Adresse</b>	<b>Cadastre</b>	<b>Superficie</b>	<b>Prix</b>
EPFL	Maison d'habitation	542 Route Océane	B1956	12a62ca	290.000€
SCCV l'ARRIU	Terrain à bâtir	Maisonnavé, Le Résinier	AN, 405	19a57ca	300.000€
Habitat Sud Atlantic	Immeuble	63 et 101 Rue de la Ruelle	AT, 39	04a31ca	100.000€
Sylvie CHANTAL	Terrain	Chemin de Passeloup	AO, 256	18ca	1.260€
Julien BORD et Pantchika GARICOITZ	Terrain	Chemin de Passeloup	AO, 255, 259, 241, 260	3a34ca	23.380€
Huguette PAILLAUGUE	Terrain	Chemin de Passeloup	AO, 254, 258	2a31a	16.170€